

Sur le système latin de dénomination des localités (toponymie de la gaule)

Autor(en): **Chambon, Jean-Pierre**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue de linguistique romane**

Band (Jahr): **66 (2002)**

Heft 261-262

PDF erstellt am: **19.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-400042>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

SUR LE SYSTÈME LATIN DE DÉNOMINATION DES LOCALITÉS (TOPONYMIE DE LA GAULE)⁽¹⁾

1. La typologie des noms de lieux d'origine latine en France selon Vincent

Le manuel de toponymie française le plus sûr (Vincent 1937) propose une typologie des noms de localités françaises assignés aux «Romains» («Romains» tout court est le titre de la section IIF [113 *sqq.*]), *i.e.*, du point de vue linguistique, au latin de l'Antiquité. Vincent répartit ces formations en quatre classes: (a) «Dérivés»; (b) «Noms communs, adjectifs, etc.»; (c) «La religion»; (d) «Noms de peuples barbares».

1.1. Ces classes semblent intuitivement satisfaisantes dans ce sens que le lecteur de Vincent, s'il est tant soit peu familier de la toponymie française, reconnaît des ensembles qui lui paraissent pertinents. La classification de Vincent nous servira donc de commode point de départ.

1.2. On peut toutefois facilement se rendre compte que les classes de Vincent sont constituées à partir de critères hétérogènes. L'auteur emploie tantôt certaines propriétés morphologiques des toponymes («dérivés»), tantôt certaines propriétés syntaxiques-catégorielles des étymons des toponymes («noms communs, adjectifs, etc.», «noms [propres] de peuples») ou encore fait jouer l'appartenance des toponymes et des étymons à un champ noématique ou à un secteur de référence («La religion»). Il est facile aussi de s'apercevoir que les critères adoptés ne sont pas exploités de manière entièrement cohérente: aux dérivés devraient s'opposer les simples et les composés; à «noms communs, adjectifs, etc.» (= délexicaux) devraient s'opposer dé-anthroponymiques, détoponymiques, etc., et pas seulement les «noms de peuples barbares»; à «religion» devrait s'opposer «agriculture», «artisanat», etc. La classification n'échappe pas en outre à certaines contradictions puisque la catégorie grammaticale des adjectifs n'apparaît que sous (b) pour couvrir un petit nombre d'adjectifs qualificatifs et d'adjectifs numéraux, alors que l'énorme masse des dérivés cités

(1) Nos remerciements s'adressent à Eva Buchi (Nancy) et Yan Greub (Neuchâtel) pour leurs remarques sur une première version de cet article.

sous (a) sont tous étymologiquement des adjectifs. En outre, des dérivés (en -IA et en -ICA) figurent sous (d), comme l'indique Vincent lui-même [129], mais, selon l'auteur [128], *Vimenet* et *Vimenières*, classés sous (b), seraient aussi des dérivés toponymiques (de VIMEN). L'application faite par l'auteur de ses propres critères conduit à une contradiction ou du moins à des chevauchements (v. encore ci-dessous § 2.2.).

1.3. Plus étonnant, un grand nombre de formations latines se trouvent classées au chapitre «Gaulois». Il s'agit, en premier lieu, des noms dérivés avec le suffixe -ACU ou autres suffixes *d'origine* gauloise: il suffit de reprendre la longue liste des bases anthroponymiques fournie par Vincent pour constater que ces bases sont toutes en -us (c'est-à-dire de forme latine) et que presque toutes sont pourvues d'une référence à Schulze ou au CIL; l'appartenance de ces bases au stock anthroponymique latin est donc assurée. C'est également sous «Gaulois» qu'on trouve les «noms de peuples, de peuplades, devenus noms de localités» [108-113]. Vincent indique lui-même, pourtant, que ces changements de dénomination se sont effectués «au IV^e siècle». Les noms en -ACU sont donc à ramener à la première classe de noms latins de Vincent («Dérivés»); quant aux noms de peuples devenus noms de localités, ils devraient constituer chez l'auteur une cinquième classe (d').

1.4. On constate donc que, pour plusieurs raisons, il est impossible de souscrire complètement à la typologie de Vincent, quelque satisfaisante qu'elle puisse paraître à une première lecture.

2. Pour une relecture de Vincent

Il ne paraît cependant pas difficile de remanier les classes du toponymiste belge afin d'aboutir à une typologie plus satisfaisante.

2.1. On doit d'abord constater que les membres de la classe (a) «Dérivés» (en -ANU, -ACU, etc.) trouvent leur cohérence dans le fait d'être formés sur des noms propres de personne du stock latin (quelle que soit leur origine, gauloise, étrusque, grecque ou latine): bizarrement, Vincent ne procède pas explicitement à cette généralisation qui ressort pourtant clairement de toutes ses analyses. On peut se proposer alors d'appliquer aux formations toponymiques latines le critère typologique-diachronique le plus simple et le plus général possible (et, par conséquent, le moins contestable possible), qui nous semble être le suivant: un nom propre repose soit sur une unité du lexique (délexicaux), soit sur un autre nom propre – nous proposons de parler de 'dé-onymiques' –, soit sur un énoncé (cas des délocutifs). Dans la strate qui nous intéresse, les topo-

nymes délexicaux formant la classe (b) s'opposent alors aux toponymes dé-onymiques, lesquels se répartissent eux-mêmes entre toponymes dé-anthroponymiques (a), déthéonymiques (c) et dé-ethniques (d, d'), (d) et (d') pouvant être sous-catégorisés d'après le sens des bases.

2.2. Il convient ici d'apporter une légère retouche à la classification de Vincent en réajustant quelques-unes de ces analyses. Sous «La religion» (c), Vincent distingue deux sous-classes étiquetées «Lieux du culte» et «Noms de dieux» [128]: dans la première sous-classe [§ 299], la base des toponymes (leur centre syntaxique) est un nom commun (déterminé, le cas échéant, par un nom de dieu); dans la seconde [§ 300], la base est généralement un nom de dieu seul, parfois aussi un nom commun déterminé par un nom de dieu. Il convient par conséquent de reverser sous (b) ceux des toponymes classés sous «La religion» dont la base est un nom commun.

2.3. Il s'avère donc possible de remodeler à peu de frais, du point de vue formationnel et d'après le point de départ de la translation toponymique, la typologie de Vincent pour aboutir aux classes terminales suivantes de toponymes latins: (a) dé-anthroponymes; (b) délexicaux; (c) déthéonymes; (d) dé-ethniques (noms de peuples barbares); (d') dé-ethniques (noms de peuples de Gaule).

2.4. Établies du point de vue de la nature des bases translatées, ces classes de noms de lieux possèdent pour la plupart certaines autres propriétés formelles typiques qui contribuent à leur cohérence interne et leur confèrent une physionomie particulière. Les bases de (a) sont des adjectifs (accordés à un substantif ellipsé; Muret 1930, 83) et les suffixes appartiennent à une liste spécifique (-ANU, -ANICU, -ACU, etc.; zéro dans le cas des gentilices adjectivaux en *-ius*). Les bases de (b) sont (presque) toujours des noms communs⁽²⁾ ou bien des adjectifs numéraux; il s'agit typiquement de formations asuffixales dans le sens où les dérivés qui se trouvent engagés dans la toponymie sont, en principe, préformés et préstockés dans le lexique (même s'ils ne sont pas toujours attestés par les textes et/ou par les langues romanes) et non construits *ad hoc* – situation qui offre un vif contraste avec celle qui prévaut à l'intérieur de la catégorie (a). Les déthéonymes (c) se rapportent à des tours latins particuliers: AD VENERIS (> *Vendres*), AD MERCURIUM (> *Mercoire*), avec ellipse de *aedes* ou de *templum* (Muret 1930, 63). Les dé-ethniques formés sur

(2) À la seule exception, dans le corpus de Vincent, de *Alba* [120], adjectif substantivé.

des noms de peuples barbares (d) sont souvent combinés avec des suffixes spécifiques (-IA, -ICA, -ISCA) ou construits au génitif. Les dé-ethniques formés sur des noms de peuples gaulois (d') se sont très tôt figés sous des formes invariables (< accusatif ou ablatif; Vincent 1937, 108). Il serait à peine exagéré de dire que chacune des classes possède sa grammaire particulière.

3. Classes de toponymes et classes de référents: une hypothèse

Il est bien connu que certaines de ces classes de noms de lieux latins peuvent être associées, au moins typiquement, à des classes de référents.

3.1. On sait depuis longtemps, en particulier, que les toponymes les plus nombreux et les plus caractéristiques créés durant l'époque romaine, les dé-anthroponymes, dénotent une classe de référents bien constituée aux plans économique et juridique: les établissements agricoles individuellement appropriés (on peut, de ce point de vue, parler de toponymes prédiaux). Cette association massive entre une classe toponymique et une classe économique-juridique de *denotata* possède un caractère systématique et officiel et renvoie aux conditions extra-linguistiques de la dénomination, à savoir aux pratiques administratives de l'Empire: «les propriétés romaines étaient enregistrées au cadastre sous un nom officiel qui était ordinairement celui du premier possesseur» (Muret 1930, 83). La catégorisation toponymique concourt par là à la catégorisation officielle des référents et les dé-anthroponymiques latins apparaissent de la sorte comme des noms à valeur institutionnelle structurante.

3.2. Par voie de conséquence, on peut former l'hypothèse selon laquelle, à l'intérieur du même système de dénomination toponymique, toutes les autres classes de noms de localités (délexicaux, déthéonymiques, dé-ethniques) se trouvaient affectées aux dénominations non-prédiales. À propos de l'Arvernie gallo-romaine, G. Fournier, après avoir rappelé que «chaque établissement [agricole] portait un nom, formé en général sur un nom de personne et avait par conséquent une base familiale», indique que «de ces établissements purement agricoles, il faut distinguer les localités semi-urbaines, stations thermales, bourgades routières, marchés, centres industriels, dont certaines au moins paraissent avoir eu le rang de *vici*» (Fournier 1962, 85, 87-8).

3.3. Cette dichotomie des référents («établissements») nous conduit, en quelque sorte par quatrième proportionnelle, à préciser notre hypothèse sous la forme suivante. Alors que les toponymes de la classe (a)

réfèrent à des établissements agricoles individuellement appropriés (*villae*), ceux des autres classes réfèrent à des établissements à vocation non agricole, mais secondaire ou tertiaire, et assumant des fonctions de type public et/ou collectif dépassant le cadre unifamilial. Les noms de cette classe d'établissement échapperaient, par définition, au système cadastral de dénomination dé-anthroponymique. La superclasse complémentaire de (a) correspondrait ainsi soit au niveau extra- ou supraprédial (chefs-lieux de cités, agglomérations secondaires, stations routières, etc.) – on la notera alors B –, soit au niveau infraprédial, qui ne nous concerne pas directement ici: dénominations de simples lieux-dits (*loci*) ne dénotant pas des localités ni même, en principe, des habitats ou établissements permanents. Notre hypothèse se base sur l'assumption qu'à l'intérieur d'une synchronie donnée, il y a des chances que l'onymique (toponymie ou anthroponymie) ne forme pas un pur stock d'étiquettes, mais constitue aussi, d'une manière ou d'une autre, un système d'étiquetage.

4. Essai de vérification

On se propose d'esquisser la vérification de l'hypothèse qui vient d'être formulée.

4.1. Celle-ci trouve une confirmation immédiate en ce qui concerne: – la classe (c), noms de sanctuaires, établissements à vocation collective et de caractère public (revenus au fisc, ainsi que leurs terres, quand le christianisme devient la religion officielle de l'État romain); – la classe (d), noms d'établissement de lèthes et de déditices qu'on sait avoir été installés sur des terres du fisc qui «étaient enlevées du cadastre, diminuant d'autant l'impôt de la cité» (Kerneis 1998, 110-2); – la classe (d'), noms des chefs-lieux de cités, espaces dont le caractère public est évident.

4.2. Une autre classe, qu'il convient d'ajouter à celles issues de Vincent, permet une vérification simple: il s'agit des déhydronymes (e). Si Vincent traite ce type de formations hors stratification diachronique [15 *sqq.*], il est en effet hors de doute qu'on y trouve des noms remontant indiscutablement au latin de l'Antiquité. Or, on se rappelle que, selon le droit romain, les cours d'eaux relèvent de la propriété publique et que, d'autre part, Grenier (1934, 267-8) a fait observer que les toponymes déhydronymiques s'attachaient à des stations routières et/ou à des *vici*, c'est-à-dire à des localités de nature éminemment publique/collective.

4.3. En ce qui concerne les délexicaux (b), la situation est, à première vue, moins nette puisqu'on ne peut exclure – tout au contraire! – que

certain toponymes d'origine délexicale de la toponymie majeure actuelle soient issus de la promotion post-antique de simples noms de *loci* en noms de localités. L'examen du matériel rassemblé par Vincent [120-8] n'en demeure pas moins suggestif⁽³⁾.

4.3.1. On constate en effet que le sens lexical de la grande majorité des étymons posés par Vincent permet d'en rapporter avec vraisemblance une large majorité à des dénominations s'étant appliquées – à des agglomérations secondaires à vocation collective/publique: les issues de VICUS «bourgade» [127-8] qui forment, soulignons-le, la série de loin la plus nombreuse; – à des stations thermales⁽⁴⁾; – à des sanctuaires⁽⁵⁾; – à des établissements à fonctions collectives diverses, surtout commerciales ou industrielles⁽⁶⁾; – à l'organisation du réseau viaire et au *cursus publicus*⁽⁷⁾; – au découpage politico-administratif du territoire⁽⁸⁾; – à des sites de la défense

(3) Bien entendu, nous ne considérons ici ce matériel qu'en tant qu'échantillon représentatif des formations latines de l'Antiquité particulièrement sûres (cf. Vincent 1937, § 284), sans nous cacher toutefois qu'aux critères explicites adoptés par Vincent (critères philologique, lexical, phonétique) s'ajoute peut-être, dans une certaine mesure, un critère caché touchant aux référents (typiquement romains) qui pourrait risquer d'introduire un biais dans notre raisonnement. Nous ne cherchons donc pas à valider ou à discuter les étymologies de Vincent. Nous écartons néanmoins les toponymes qui ne réfèrent pas à une localité de la Gaule (deux noms corses [123]), les issues de LIMOSUS (qui ne répondent pas aux critères retenus par Vincent, § 284) et les formations avec SINE (qui ne répondent pas non plus à ces critères), sauf SINE MURO. Nous reclassons *Convenae* [123] parmi les dé-ethniques.

(4) Issues de AQUAE «eaux (spécialement sources minérales, thermales)» [121] et CALDARIA «chaudière» [121].

(5) Issues de FANUM «temple» [123, 128], LUCUS «bois sacré» [124], SACRARIUM «sanctuaire» [126] et TEMPLUM «temple» [128].

(6) Issues de FORUM «place publique, marché» [124], CIRCUS «cirque» [122], CANNABA «échoppe» [121], FIGLINAS, -IS «ateliers de potiers» [123-4], IMBRICES «tuiles» [124] et *VITRINA «verrerie», généralement au pluriel [128] (étymologie discutée).

(7) Issues de CONFURCUM «carrefour» [123], COMPENDIUM «raccourci» [122], *EXITORIUM «sortie» [123], FLEXUS «tournant» [124], LEUCA «lieue» [124], MILLIARIUM «pierre miliaire» [125], QUARTUS/-A «quatrième [borne]» [125], QUINTUS «cinquième [borne]» [125], SEXTA «sixième [borne]» [125], SEPTIMA «septième [borne]» [126], OCTAVUS «huitième [borne]» [126], DUODECIMUS/-A «douzième [borne]» [126], PETRA FICTA «pierre fichée» [123], PONS «pont» [126], NAVICELLA «petit bateau» (avec la valeur de «bac de passage d'eau»), [125], TRAJECTUS «passage (d'un cours d'eau)» [126], MUTATIO «relais de poste» [125], PABULUM «fourrage» [126], STABULUM «écurie, relais; hôtellerie» et TABERNA «taverne, hôtellerie».

(8) Issues de FINIS «limite, frontière» [123], LIMES «limite» [124] et META «colonne» (Vincent) ou «borne» [125].

publique⁽⁹⁾; – à des dépôts du fisc⁽¹⁰⁾; – aux travaux et monuments publics⁽¹¹⁾. Cet ensemble, qui regroupe 44 types délexicaux sur les 57 posés par Vincent, paraît particulièrement congruent à la seconde classe de référents de Fournier (ci-dessus § 3.2.): «localités semi-urbaines, stations thermales, bourgades routières, marchés, centres industriels, dont certaines au moins paraissent avoir eu le rang de *vici*». Les *vici* peuvent apparaître comme le type achevé de cette classe de référents: de même les issues de ce mot méritent d'être regardées, de par leur nombre, comme le type de toute la classe toponymique⁽¹²⁾.

En outre, les matériaux de Vincent, bien qu'ils ne cherchent pas à renseigner systématiquement sur le statut et les fonctions des localités à la haute époque, permettent de faire sur les référents de certains exemplaires de ces types délexicaux, des remarques concrètes qui étayent le caractère public/collectif des localités désignées: – trois représentants de AQUIS se sont appliqués à des chefs-lieux de cités, qui ont porté des noms administratifs officiels⁽¹³⁾; – il en va de même de deux issues de FORUM⁽¹⁴⁾; – une issue de LUCUS donne également lieu à un nom administratif pour désigner une agglomération secondaire assimilable à une capitale⁽¹⁵⁾; – le nom de *Tropaeum Augusti*/La Turbie est motivé par un «monument érigé par Auguste en 7 av.»; – *Phóssai Mariánai*/Fos-sur-Mer, «canal creusé par Marius», est mentionné comme *portus* au 4^e siècle et on y perçoit encore le tonlieu en 716; – une issue de CASTELLUM (*Cassel*) apparaît avec la dénomination administrative officielle *Castello Menapiorum* dans la Table de Peutinger; – *ad Duodecimum*/Delme est une station routière mentionnée dans la Table de Peutinger; – il en va de même de *Tabernis*/Saverne,

(9) Issues de CASTELLUM «château-fort» [121], CASTRUM «château-fort» [122], MUROCINCTUS «entouré d'un mur» [125] et SINE MURO «[fortification] sans mur».

(10) Issues de HORREUM «grenier» [124].

(11) Issues de AQUAEDUCTUS «aqueduc, conduit, canal» [121], FOSSA «fosse, fossé, canal» [124] et TROPAEUM «trophée» [127].

(12) V. une récente synthèse par Paunier (*in*: Petit/Mangin 1994, 283-6). Citons une définition du *vicus*, due à un archéologue: «habitat structuré en nébuleuse avec au cœur une zone pour les éléments publics nécessaires pour la vie collective des paysans de cette région» (G. Chouquer, cité dans Mangin *et al.* 1986, 125 n. 4).

(13) *Aquae Sextiae Salluviorum* (qualifiée de *colonia*, «thermes romains»), *Aquis Convenarum* (Bagnères-de-Bigorre), *Aquis Tarbellicis* (Dax).

(14) *Foro Segustavarum* / Feurs (devenu, à l'époque carolingienne, le chef-lieu d'une vicairie [ager]) et *Forum Julii* / *Forum Julii Octanavorum colonia* (Fréjus).

(15) *Lucus Augusti* (Luc-en-Diois); cf. Tassaux, *in*: Petit/Mangin 1994, 201 et n. 11.

de *Ponte Dubris*/Pontoux et, dans l'*Itinéraire d'Antonin* de *Ponte Scaldis*/Escaupont (noms composés sur PONS); – CONFLUENTES est connu comme une dénomination de stations routières antiques (cf. aussi les issues de CONDATE); – de même FANUM, FLEXUM, FINES, HORREA et TRAJECTUS; – Quartes (dont le nom remonte à QUARTA) est, selon la *Notitia dignitatum*, le lieu de résidence du préfet de la flotte sur la Sambre; – *Octavum*/Saint-Symphorien-d'Ozon est qualifié de *vicus* au 6^e siècle; – Semur-en-Auxois (dont le nom remonte à SINE MURO) est attesté comme *castrum* ca 575; – Compiègne (dont le nom remonte à COMPENDIUM) est, aux 6^e et 7^e siècles, une *villa* du fisc royal (*palatium*); – Pierrefitte-sur-Aire (dont le nom remonte à PETRA FICTA) est une résidence impériale (*palatium*) en 827; – Oytier (dont le nom remonte à OCTAVU) est le centre éponyme d'une vicairie (*ager*) carolingienne.

Ainsi, pour 21 des 44 types délexicaux ci-dessus, on possède des indices directs, plus ou moins manifestes, du caractère collectif/public d'un des référents au moins.

4.3.2. Pour certains des neuf types restants, ce sont les référents seuls qui donnent lieu à des observations: – ALBA «blanche» [120] se trouve dans *Alba Helvorum* (Plin.), nom officiel d'un chef-lieu de cité, et dans *Albaugousta* (Ptol.), autre nom officiel; – *Monte Seleuco* [125] est le nom d'une station routière dans l'*Itinéraire d'Antonin*; – INTER AMNES «entre les deux cours d'eau» [120] est attesté comme dénomination de stations routières antiques; – un des représentants de LUTOSUS, -A [125], *Lezoux*, désigne un *vicus* qui fut une très importante localité de potiers durant le Haut-Empire.

Au total, donc, on a des indices (lexicaux ou référentiels) d'une dénotation collective/publique pour 48 types délexicaux sur les 57 de Vincent.

4.3.3. *A contrario*, la promotion d'un nom de *locus* à un nom de localité est constatable en ce qui concerne VIVARIOS (> *Viviers*, Ardèche) [120], localité d'origine obscure qui a tendu à concurrencer victorieusement *Alba* à la fin de l'Antiquité. De même, la signification des étymons de cinq autres types conduit à considérer qu'ils ont référé originellement à un *élément* caractéristique d'une exploitation domaniale⁽¹⁶⁾ et sont par conséquent des noms de *loci* promus. On remarque au passage qu'en s'en

(16) *ARMENTARIA «lieu où se trouve, où est logé le gros bétail» [121], ATTEGIA «cabane» [121], COLUMBARIUM «colombier» [122], *VINICELLA «petite vigne» (ou VINI CELLA «cellier à vin»?) [128] et VIMINETUM «oseraie» [128] (cf. aussi, d'ailleurs, le sens de l'étymon de *Viviers*).

tenant à la documentation de Vincent, des représentants de deux de ces six types montrent des indices d'un caractère public: Athies (Somme) est dit *in villa regia* au 6^e siècle et Colmar est un fisc carolingien.

4.3.4. Trois types seulement, dont les représentants sont d'ailleurs peu nombreux, demeurent en zone grise⁽¹⁷⁾.

4.3.5. Les observations ci-dessus concernant les délexicaux d'origine latine ne constituent qu'une micro-expérience. Elles ne sauraient remplacer des investigations menées sur un corpus plus large et impliquant une confrontation systématique avec les données que l'histoire et l'archéologie fournissent sur les référents. Elles paraissent toutefois suffisantes pour laisser croire que, de façon au moins tendancielle, les noms latins délexicaux de localités ont été appliqués à des référents possédant un caractère collectif/public.

4.3.6. Un corollaire de notre hypothèse voudrait que les noms de lieux délexicaux en -ACU qui ont fait couler, on le sait, beaucoup d'encre⁽¹⁸⁾, et les déhydronymiques en -ACU⁽¹⁹⁾ aient possédé à l'origine une dénotation collective/publique.

5. Conclusion: une proposition de recherche

La réanalyse de la classification des toponymes d'origine latine établie par Vincent et le réexamen rapide, à titre expérimental, de ses matériaux permettent donc, pensons-nous, de soutenir, à titre de modèle de référence à valeur heuristique, que les formes linguistiques des toponymes latins forment en Gaule un système de catégorisation des référents, même si ce système demeure sans doute assez lâche et général.

5.1. Dans le principe, les toponymes prédiaux de formation dé-anthroponymique (a) – ou, mieux, désormais (A) – s'opposent par les traits [+ agricole], [+ privé], [- collectif], [- urbain], à toutes les autres formations (B) possédant au moins un des traits [- agricole], [- privé], [+ collectif], [+ urbain]. Les axes motivationnels sur lesquels s'établit cette opposition macrosystématique relèvent respectivement de l'instance écono-

(17) AGELLUM > *Agel* [120], CATARACTA «chute d'eau» [122] > *la Caratte, Chalette* [122], FRETUM «détroit» > *Fretus* (ancien nom de Saint-Rémy-de-Provence) [124].

(18) À leur sujet, la position raisonnable de Vincent (1937, § 200) est toujours d'actualité.

(19) Mulon 1985.

mique, de l'instance juridique, de l'orientation fonctionnelle prédominante et de la morphologie de l'habitat. La classe (A), qui forme la classe la plus nombreuse de très loin, constitue pour ainsi dire la base de l'ensemble.

5.2. Il est possible d'affiner ces résultats en les présentant sous la forme d'un tableau où les noms des traits seront choisis de manière à faire apparaître la classe fondamentale (A) comme la classe de référence marquée (on trouvera seulement des '+' dans les cases qui lui sont réservées).

5.2.1. On obtient alors le tableau suivant.

		établ. agricole	propr. privée	ss fonct. collective	ss caractère urb.
A	(a) dé-anthr.	+	+	+	+
	(d) dé-ethniques (barbares)	+	-	+	+
B	(b) délexicaux	-	+/-	-	+/-
	(c) déthéonymes	-	-	-	+
	(e) déhydronymes	-	-	-	+/-
	(d') dé-ethniques (indigènes)	-	-	-	-

5.2.2. Ce tableau fait apparaître, outre l'opposition dichotomique dominante (A vs B), le fait que, rapportées aux caractéristiques pertinentes de leurs référents, les classes de toponymes s'organisent de manière à peu près scalaire entre les pôles antagonistes que constituent les noms d'exploitations agricoles privées, d'une part, les noms de villes chefs-lieux de cité, de l'autre. Au plus près du premier pôle se trouvent les dénominations d'établissements de lètes et de déditices (noms de *villae*); au plus près du second, les déhydronymes s'appliquant typiquement à des *vici* ou à des stations routières.

5.2.3. On insistera sur le fait que le tableau ci-dessus conserve un caractère entièrement linguistique: les traits pertinents des classes de référents ont été en effet élicités du seul point de vue des classes de toponymes, lesquelles ont été préalablement formées sur des critères purement linguistiques. Il n'en est que plus remarquable que les deux pôles structurants qui se dégagent sur une telle base coïncident avec les deux pôles qui sont usuellement reconnus du point de vue, entièrement extra-linguistique, de l'histoire et de la structure du peuplement.

5.3. Ancré sur une opposition binaire fondamentale à base 'terrienne', le système des dénominations latines de localités tendrait donc aussi à réfléchir dans ses propres catégories internes la structure hiérarchique des

localités. Cette organisation, qui confère à tous les noms de localités transparents une connotation institutionnelle, serait à articuler, en particulier, sur l'opposition public/privé, fondamentale dans le droit et les pratiques organisatives de Rome. Une hypothèse du genre de celle que nous formulons ne serait pas, du reste, en contradiction avec ce que l'anthroponymie latine nous fait connaître de la portée socio-classificatoire des noms de personne romains et de leur «caractère étatico-juridique» (Heinzelmann 1976, 14-5).

Université de Paris-Sorbonne (Paris IV). Jean-Pierre CHAMBON

Références bibliographiques

- Fournier (G.), 1962. *Le Peuplement rural en Basse Auvergne durant le Haut Moyen Âge*, Paris.
- Grenier (A.), 1934. *Manuel d'archéologie gallo-romaine*, 2^e partie: *L'archéologie du sol*, 2 vol., Paris.
- Kerneis (S.), 1998. *Les Celtiques. Servitude et grandeur des auxiliaires bretons dans l'Empire romain*, Clermont-Ferrand.
- Heinzelmann (M.), 1976. *Bischofsherrschaft in Gallien. Zur Kontinuität römischer Führungsschichten vom 4. bis zum 7. Jahrhundert*, Munich.
- Mangin (M.) / Jacquet (B.) / Jacob (J.-P.), dir., 1986. *Les Agglomérations secondaires en Franche-Comté romaine*, Paris.
- Mulon (M.), 1985. «Suffixe -acum et hydronymie», in: P. Fabre (éd.), *Les Suffixes en onomastique. Actes du colloque de Montpellier (mai 1983)*, Montpellier, 165-177.
- Muret (E.), 1930. *Les Noms de lieu dans les langues romanes*, Paris.
- Petit (J.-M.) / Mangin (M.), dir., 1994. *Les Agglomérations secondaires. La Gaule Belgique, les Germanies et l'Occident romain. Actes du colloque de Bliesbruck-Reinheim/Bitche*, Paris.
- Vincent (A.), 1937. *Toponymie de la France*, Bruxelles.

